



PHI 131 – Argumentation écrite et méthodologie (3 cr.)

Plan de cours – Automne 2018

Lundi 13 h à 15 h 50, local A4 - 377

Professeur : **Benoît Castelnérac**
Bureau : **A5-207**
Téléphone : **819 821-8000, poste 61380**
Courriel : **Benoit.Castelnerac@USherbrooke.ca**
Visite sans rendez-vous : **lundi matin (jusqu'à 13 heures)**

CIBLE(S) DE FORMATION

S'initier à la méthode de travail en général et, plus particulièrement, à celle qui s'applique au travail scientifique en philosophie.

CONTENU

Choix d'un sujet. Recherche en bibliothèque. Présentation du *Guide technique de rédaction* et du *Cahier de méthodologie*.

ÉVALUATION

L'évaluation se fera selon les critères suivants : clarté et correction dans la langue écrite et parlée; respect des consignes pour chacun des travaux; qualité de l'argumentation dans les travaux longs; utilisation adéquate des textes d'auteur.

PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION

Travaux

- 1) 4 travaux courts (300 mots maximum) — 40%
- 2) Travail final (1500 mots maximum) — 50% (à remettre au dernier cours)
- 3) Participation, mise en commun des acquis — 10%

La note de lecture ainsi que le travail long suivent une méthodologie qui sera expliquée en classe et qui sera prise en compte dans l'évaluation. Il est impératif de ne pas manquer ces explications qui seront données en temps voulu (voir la planification des séances ci-dessous).

LIVRES OBLIGATOIRES

Descartes, *Discours de la méthode*, Paris, Vrin.

Diderot, *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*, Paris, Gallimard.

Kant, *Critique de la raison pure*, Paris, Gallimard.

Platon, *Timée / Critias*, Paris, GF.

Prière de se procurer aussi un de ces titres au moins

Aristote, *De l'âme*, Paris, Gallimard.

Husserl, *Méditations cartésiennes*, Paris, Vrin.

Russell, *Signification et vérité*, Paris, Flammarion.

Ce sont les éditions et traductions qui seront utilisées en cours. Vous pourrez vous procurer les exemplaires de ces livres à la Coop de l'Université.

PLANIFICATION DU COURS

Introduction (27 août)

Présentation du plan de cours.

Méthodologie : le résumé de lecture en philosophie.

3 septembre : congé

Cours 1 (10 septembre)

Méthodologie 1 : le résumé.

Présentation matérielle des travaux. Utilisation des logiciels de traitement de texte. Conseils pour l'écriture et utilisation des ressources linguistiques.

Cours 2 (17 septembre)

Méthodologie 2 : la problématisation.

Cours 3 (24 septembre)

Remise du premier travail (résumé).

Histoire et méthode en philosophie. Pourquoi et comment connaître l'histoire de la pensée?

1^{er} octobre : élections

8 octobre : congé

15 octobre — Semaine de lecture

Cours 4 (22 octobre)

Remise du second travail (résumé).

Le texte d'argumentation en philosophie : méthode de préparation et rédaction (formulation d'une problématique et organisation de la structure du texte).

Cours 5 (29 octobre)

Remise du 3^e travail (notes de cours).

Méthodologie 3 : écrire une dissertation.

Cours 6 (5 novembre)

Suite des explications sur la composition d'une dissertation.

Cours 7 (12 novembre)

Remise du 4^e travail (problématique).

La recherche en philosophie : les outils matériels et informatiques.

Cours 8 (19 novembre)

Atelier de rédaction et rencontres individuelles.

Cours 9 (26 novembre)

La recherche en philosophie (suite et fin) : la discussion et l'avancement des recherches.

Cours 10 (3 décembre)

Préparation en vue de la rédaction du travail final : matériel théorique

Cours 11 (10 décembre)

Préparation en vue de la rédaction du travail final : indications pratiques

Cours 12 (17 décembre)

Atelier de rédaction et rencontres individuelles.

21 décembre : remise du travail final

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages de référence (entre autres)

Bonnefoy, Y., dir., *Encycloplédie de la philosophie* (en plusieurs volumes), Paris, PUF.

Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF.

Le grand Robert de la langue française (en ligne).

Usito, Éditions Delisme (en ligne).

Textes à l'étude

Aristote, *De l'âme*, Paris, Gallimard.

Descartes, *Discours de la méthode*, Paris, Vrin.

Diderot, *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*, Paris, Gallimard.

Husserl, *Méditations cartésiennes*, Paris, Vrin.

Kant, *Critique de la raison pure*, Paris, Gallimard.
Platon, *Timée / Critias*, Paris, GF.
Russell, *Signification et vérité*, Paris, Flammarion.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

Comme il s'agit d'un cours de méthodologie, le professeur se réserve le droit de refuser un travail si les fautes d'orthographe sont trop nombreuses. L'étudiant ou l'étudiante concernée pourra remettre son travail corrigé dans un délai d'une semaine.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplégat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

Document informatif V.3 (août 2017)

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.